

Crise de l'économie laitière: FROMARTE exige des instruments s'orientant au marché

La crise que traverse actuellement l'économie laitière suisse provient de l'application, par les producteurs de lait, de mesures à court terme axées sur les prix au lieu de miser sur le développement du marché des exportations de fromage, durable. La Confédération assume également une part de responsabilité à cette situation en raison des redevances dont elle a décrété la force obligatoire. FROMARTE exige la mise en place d'instruments s'orientant au marché, propres à renforcer durablement la position de la Suisse comme pays du fromage.

Les Producteurs suisses de lait (PSL) à l'origine de la crise

Les Producteurs suisses de lait présentent leur conception de l'avenir du marché laitier, pareils à des moulins à prières. Ils prêchent la privatisation des contingents laitiers, la segmentation du marché et l'intervention sur le prix de la matière grasse. De cette manière, les Producteurs suisses de lait se cramponnent aux recettes de l'économie planifiée qui s'appelaient Union fromagère et Butyra à la fin des années 90.

Ce faisant, les producteurs ne tiennent pas compte du fait qu'avec l'ouverture du marché fromager, l'abolition de toutes les aides, la suppression du contingentement laitier et les nouvelles étapes de libéralisation à venir ces années prochaines, ils opèrent dans des conditions qui ont profondément changé par rapport au «bon vieux temps».

Depuis le 1^{er} mai 1999, la branche sait qu'elle doit s'adapter par étapes à la libéralisation mais, depuis 10 ans, cette adaptation est régulièrement perturbée par des interventions des Producteurs suisses de lait, voire parfois par l'utilisation illégale de moyens d'entraide au bénéfice de la force obligatoire générale. Le résultat est dévastateur:

Stocks de beurre au 31 décembre 2008:	3'324 tonnes
Stocks de beurre au 20 mars 2009:	7'069 tonnes

Stocks de poudre de lait (PLM) au 31 décembre 2008:	10'368 tonnes
Stocks de poudre de lait (PLM) au 28 février 2009 :	11'692 tonnes

Commerce du fromage, évolution 2008:	1'863 tonnes au bénéfice des importations
Commerce du fromage, évolution 1 ^{er} janvier au 28 février 2009:	1'873 tonnes au bénéfice des importations

Depuis 1999, les producteurs de lait investissent jusqu'à 40 millions de francs pour soutenir la poudre de lait et le beurre avec, pour résultat, le fait que la production de fromage, plus durable, peine à faire face à la concurrence que représente l'élimination subventionnée des produits de masse:

Transformation du lait: part de la production de fromage en 1995/96:	48% = 1'469'380 tonnes sur un total de 3'061'209 tonnes
--	---

Transformation du lait: part de la production de fromage en 2008:	42.7% = 1'460'499 tonnes sur un total de 3'423'048 tonnes
---	---

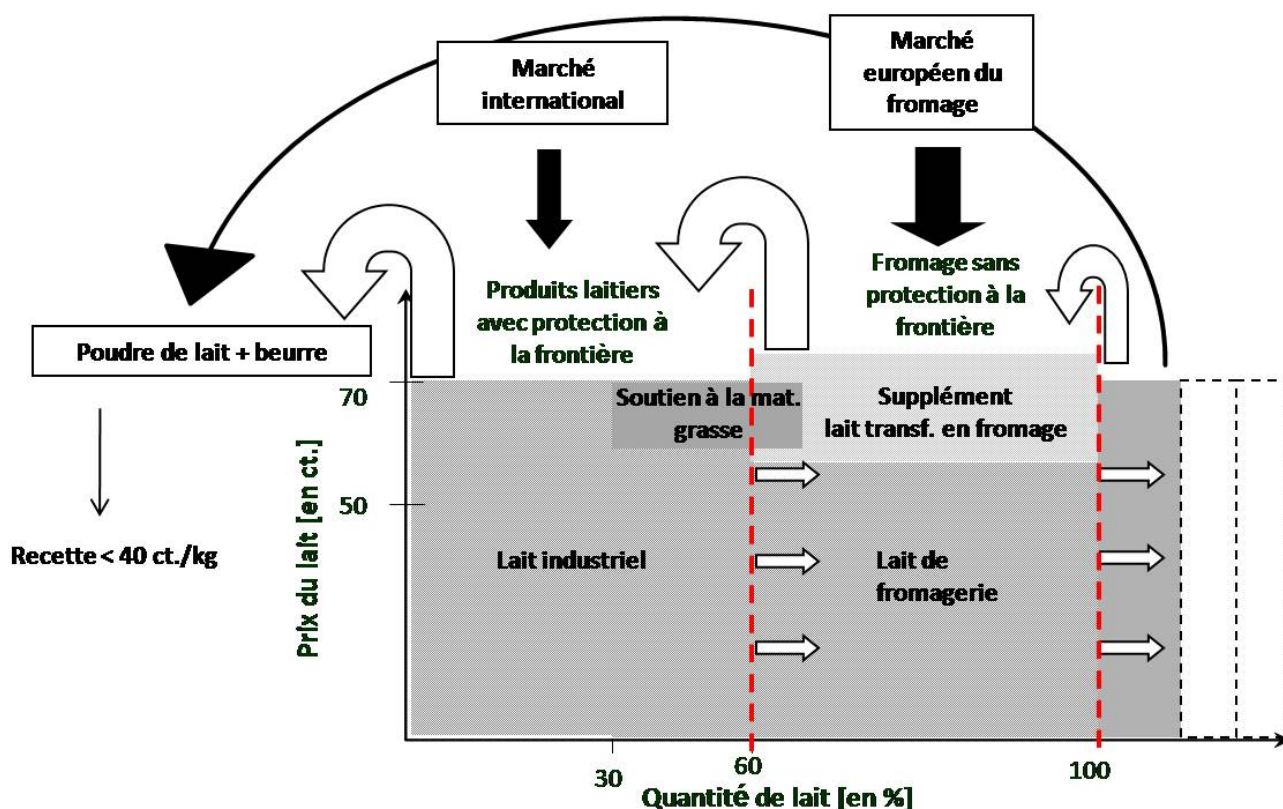
L'économie laitière suisse est d'autant plus durement frappée maintenant que le marché mondial des produits de masse que sont la poudre de lait et le beurre est au tapis. Malgré tout, les Producteurs suisses de lait veulent maintenir leur segmentation du marché sans tenir compte du développement du marché fromager. Ils continuent de prendre pour hypothèse que le fromage peut être vendu à des prix notablement plus élevés en Suisse qu'à l'exportation, et que le consommateur est disposé à payer ainsi l'élimination de la poudre de lait et du beurre sur le marché mondial.

FROMARTE exige des instruments s'orientant au marché

Modèle actuel du marché laitier: le principe des marchés partagés

Pour l'instant, seul le marché fromager a été pleinement libéralisé dans les relations avec l'UE. Il s'ensuit des conditions-cadres différentes selon qu'une entreprise est active principalement dans le secteur protégé ou dans le secteur fromager, ouvert :

Modèle de marché laitier selon le principe des marchés partagés



Effets de la protection à la frontière entre la Suisse et l'UE, état au 1.2.09

-Différence de prix pour le beurre	6.07 CHF/kg
-Différence de prix pour la poudre de lait entier	2.92 CHF/kg
-Différence de prix pour la poudre de lait maigre	2.34 CHF/kg
-Droits de douane sur les yogourts importés	-.28 CHF/kg
-Droits de douane sur les desserts	1.84 CHF/kg

Marché fromager libéralisé entre la Suisse et l'UE

Supplément pour le lait transformé en fromage -.15 CHF/kg de lait

Le lait produit est vendu pour sa transformation dans le secteur protégé ou dans le secteur ouvert selon l'attrait du prix payé pour la matière première.

Jusqu'à la fin décembre 2008, la Confédération a payé des aides pour le beurre et la poudre de lait. Pour les produits transformés exportés, la Confédération continue de compenser les prix via les dispositions de la «loi sur le chocolat».

En plus des fonds publics, les Producteurs suisses de lait ont soutenu au moyen de redevances obligatoires, ces années passées, la transformation en beurre et en poudre de lait. En 2009, le beurre sera encore soutenu avec 14 mio. CHF de la Confédération et 33 mio. CHF provenant des redevances obligatoires des producteurs de lait.

Conclusion : ces dernières années, l'utilisation massive de fonds publics et des redevances obligatoires des producteurs ont fortement augmenté l'attractivité de la production de poudre de lait et de beurre, et donc freiné le développement du marché fromager à l'étranger, plus durable. Par rapport aux années 90, l'économie laitière suisse est ainsi devenue notablement plus dépendante des produits de masse que sont le beurre et la poudre, ce qui se révèle, maintenant, être une faute capitale dont le résultat est une montagne de beurre et de poudre de lait.

Par conséquent, FROMARTE exige la mise en place d'instruments de pilotage du marché laitier s'orientant au marché. A l'avenir, il faut pouvoir transformer notablement plus de lait en fromage afin de ne pas produire de quantités excédentaires de poudre de lait et de beurre. A cet effet, le prix du lait suisse doit être fixé dans les contrats à un niveau permettant au fromage de tenir ses parts de marché en Suisse et de les développer à l'étranger.

Respect de l'obligation de conclure des contrats conformément à l'article 36b de la loi sur l'agriculture

Dans le cadre des mesures concernant l'abolition du contingent laitier, le Parlement a fixé dans la loi sur l'agriculture (art. 36b) que les producteurs n'ont le droit de vendre le lait, jusqu'en 2015, que dans le cadre d'un contrat d'une durée minimale d'une année. Ce contrat doit fixer la quantité et le prix.

Avec cette mesure, le Parlement voulait empêcher les spéculateurs de déstabiliser le marché laitier. Il y a des années que FROMARTE recommande la conclusion de contrats réglant les quantités et prévoyant une relation contractuelle directe avec le producteur. Les contrats d'achat de lait verront encore leur importance s'accroître à partir du 1^{er} mai 2009, en raison de l'abolition du contingentement laitier. Des quantités contractuelles raisonnables garantiront la stabilité nécessaire du marché laitier.

La bourse du lait pour compenser les fluctuations saisonnières de l'offre et de la demande

FROMARTE est favorable à l'institution d'une bourse du lait comme instrument s'orientant au marché. Une telle bourse peut équilibrer les fluctuations saisonnières de l'offre et de la demande entre les entreprises de transformation du lait. Cette bourse convient toutefois moins pour la reprise de lait ne faisant pas l'objet de contrats, surtout lorsque les prix sont très bas sur le marché mondial.

La bourse du lait

The screenshot shows the MILCHCLICK website interface. At the top, there is a navigation bar with links: HOME | KONTAKT | TEILNEHMER | HANDELSBEDINGUNGEN | HILFE | LOGOUT. Below this is a main navigation bar with three tabs: Mein Handel, Alle Angebote (selected), and Statistik. The main content area is titled 'Alle Angebote bei MilchClick' and includes a sub-header 'Das Angebot der Produktionsorganisatoren: Preisfindung und Abschluss'. A note states 'Mengenangaben sind immer in kg angegeben, Preise in Rp/kg.' Below this, there are filters for 'Angebote nach Region' (set to 'Alle') and 'Zeitraum'. A table lists the offers with columns for Restlaufzeit, Nr., Region, Menge, Aktueller Preis, Mindestpreis, Sofortpreis, Lieferdatum, Lieferzeit, and Status. The table contains four rows of offers.

Restlaufzeit	Nr.	Region	Menge	Aktueller Preis	Mindestpreis	Sofortpreis	Lieferdatum	Lieferzeit	Status
00:06:58	10081	Ost	25000		55.00	57.00	31.03.2009	15:00	Offen
00:06:58	10082	Zentral	15000		49.50	53.00	31.03.2009	10:00	Offen
01:06:58	10083	Zentral	19000		51.00	55.00	01.04.2009	08:30	Offen
01:06:58	10084	Zentral	19000		50.00	54.00	01.04.2009	11:45	Offen

Le dégagement du marché comme instrument du marché laitier ?

Dans des situations extraordinaires, lorsque le marché s'effondre inopinément, il peut être indiqué de retirer provisoirement du marché une certaine quantité de lait. La crise actuelle est cependant en première ligne le fruit du comportement inadéquat de l'industrie laitière et des Producteurs suisses de lait, l'été passé. Des prix sans rapport avec le marché ont augmenté l'attrait de la production et de la fabrication de beurre et de poudre en réserve. L'élimination de ces excédents coûte maintenant des sommes gigantesques qui devront être payées en première ligne par les fautifs.